

Simplifiez-vous la vie... et faites travailler les autres !

Les enjeux colossaux de la facturation électronique non maîtrisée.

Un confrère nous raconte...

Olivier de Bonhome
Expert-comptable et réviseur d'entreprises
Chef de projet

Imaginez...

Vous êtes expert-comptable. Vous recevez, pour votre propre cabinet, les factures électroniques d'Isabel, Belgacom, Electrabel et de votre fournisseur de services informatiques hébergés.

Voilà quatre de vos fournisseurs qui se font de belles économies, ne fût-ce qu'en coût d'impression, de manutention et d'envoi, sans aucune contrepartie.

La règle d'or du commerce électronique, de l'EDI (Échange de données informatisé) à l'e-business, c'est un rapport de partenariat « gagnant-gagnant ». Profitez-vous d'un gain parallèle à la hauteur des économies enregistrées par vos fournisseurs « électroniquement facturant » ?

La réponse est non, trois fois non.

Qu'y a-t-il de commun entre ces quatre factures qu'il faudrait enregistrer dans un journal auxiliaire dédié aux factures électroniques ? Rien, si ce n'est le fait qu'il n'y a pas de facture « papier ».

Chaque fournisseur utilise son propre format, comme s'il s'agissait d'un document papier. L'imputation de vos factures d'achat ne s'en trouvera pas simplifiée. On peut même franchement craindre le contraire.

En effet, autour de ces factures électroniques, il faudra combiner les principes comptables d'enregistrement et d'imputation aux comptes, les contraintes liées au droit fiscal et au droit commercial, l'organisation administrative et, *last but not least*, le système d'information, articulé autour d'un progiciel de comptabilité.

Expert-comptable, vous qui avez l'oreille du patron de la PME, qui êtes son conseiller le plus sollicité, le prescripteur de solutions, l'organisateur externe apprécié, *voilà qui ne vous inciterait pas à recommander à vos clients d'accepter des factures électroniques de leurs fournisseurs, à moins d'y être contraint.*

Ces fournisseurs, et d'autres avec eux, portent ainsi un mauvais coup à l'amélioration espérée de la performance des entreprises. Ils représentent un frein à l'adoption de la facture électronique par les partenaires commerciaux.

Si on en croit les études réalisées en Europe, c'est un sérieux atout à la compétitivité qui est négligé.

Face à ces « cavaliers seuls » de grands comptes, les sociétés de services informatiques développent des solutions qui se traduisent par des coûts supplémentaires non compensés, et le retour sur investissement n'est pas garanti.

L'Institut des Experts-comptables et des Conseils fiscaux a très vite pris conscience des dérives possibles de cette évolution désordonnée et a voulu aider ses membres, confrontés à ce problème, ceci d'autant plus que les professionnels du chiffre et de la fiscalité sont les conseillers privilégiés des entreprises et qu'ils doivent veiller à fournir à leurs clients les meilleurs conseils en matière de bonne organisation administrative, comptable et informatique.

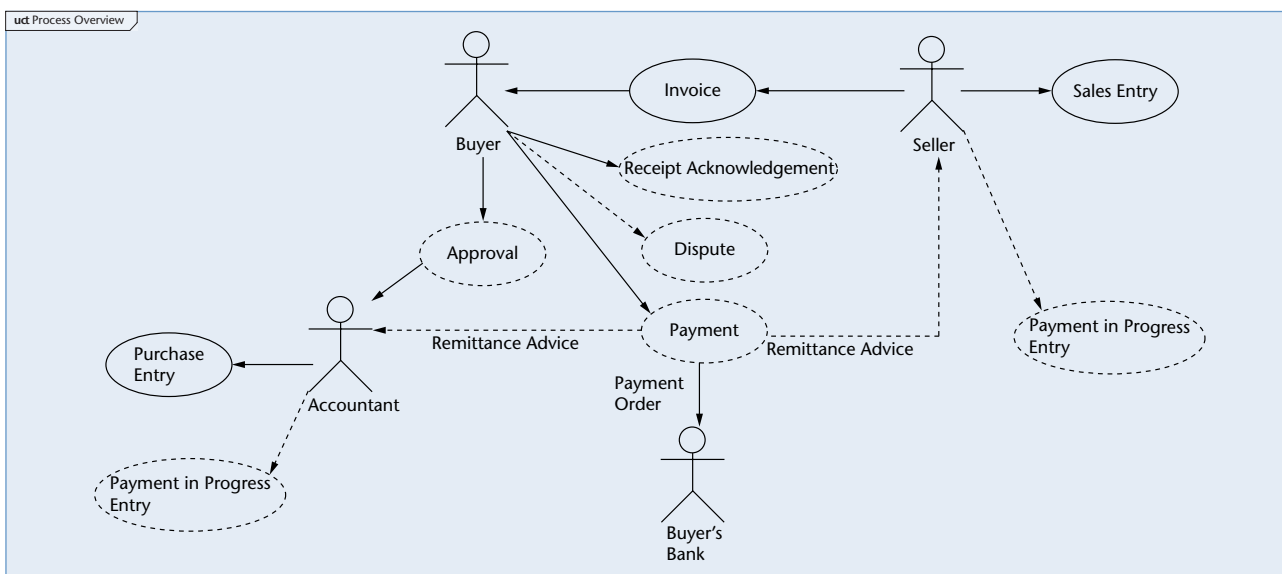
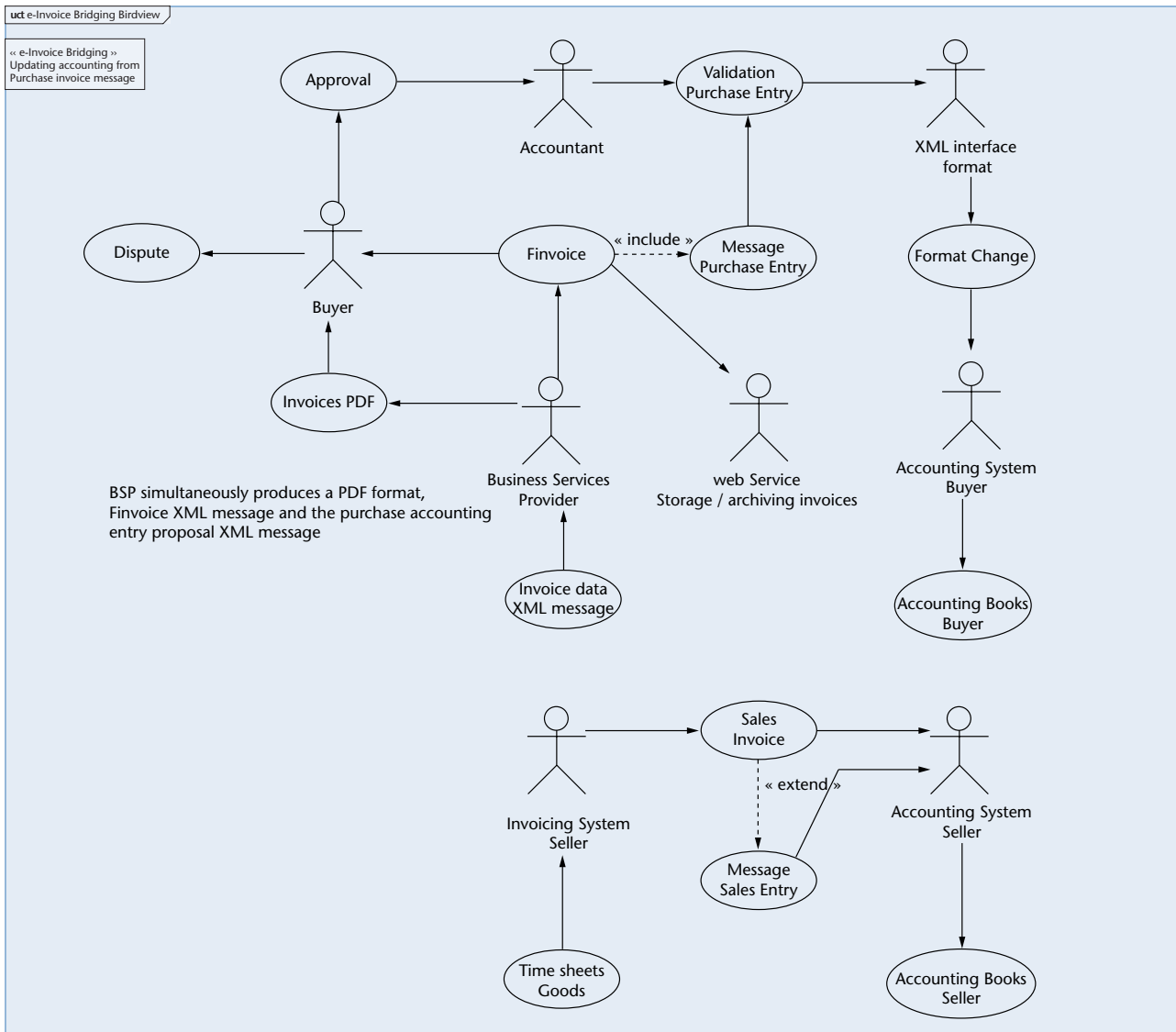
Projet commun IEC et Isabel

Le risque de prolifération désordonnée de développement de logiciels liés à la facturation et à la comptabilité a conduit l'IEC et Isabel à créer un groupe de travail commun en vue de mettre au point un modèle de production et de traitement de factures électroniques taillé pour satisfaire les exigences légales et organisationnelles en matières comptable et fiscale.

Le projet a pour but de construire et vérifier « en grandeur nature » l'organisation de l'envoi à la réception de factures électroniques. Il a été désigné sous le nom d'*e-Invoice Bridging*.

Plan du projet e-Invoice Bridging

Le projet est articulé autour du cabinet de l'expert-comptable, vendeur de services, émetteur de factures de prestations ou de forfaits périodiques, qu'il retrouve lorsqu'il impute et enregistre les factures reçues par l'entreprise, qui est sa cliente.



Ce double rôle offre une vue bidirectionnelle incomparable sur la manière d'organiser le flux d'informations de part et d'autre de l'échange.

La boîte à outils

De quoi dispose-t-on ?

- d'un modèle de facture répondant à la norme internationale développée par GS1 (anciennement EAN) et disponible sur le site TBG1 du groupe de travail CEFACT des Nations Unies ;
- d'un modèle d'écriture comptable produit à partir des spécifications de la même norme ;
- d'une norme internationale *ebXML*, conjugaison des efforts du CEFACT ONU et de l'organisme de normalisation OASIS ;
- du projet *Zoomit* déjà mis en œuvre par Isabel, lui-même basé sur l'expérience scandinave *Finvoice*.

Le démonstrateur

Pour vérifier la faisabilité et le bien-fondé de la solution préconisée, un cabinet d'expertise comptable doit sacrifier du temps et des moyens à la mise en place de l'organisation et des procédures propres à chacun des partenaires « vendeur-acheteur » concernés par la production, l'émission, la réception et le traitement de la facture électronique.

La normalisation

Le PCMN est un standard national, l'IFRS est une norme internationale, au même titre que l'anglais est *de facto* la norme du *business* international.

Personne ne verse de redevance pour utiliser le plan comptable normalisé ni pour produire des états financiers selon le modèle IFRS, pas plus qu'on n'est contraint au paiement de quelque droit d'auteur, à Oxford pour utiliser l'anglais ou à Larousse ou Littré pour parler ou écrire la langue de Voltaire.

Contrairement à un produit conforme à une norme donnée, un produit standard n'implique pas que ses interfaces soient connues. Pour être en conformité avec une norme, elles le sont entièrement. On peut alors parler d'interopérabilité.

C'est précisément d'interopérabilité dont il sera question avec le démonstrateur du projet *e-Invoice Bridging*.

Interopérabilité est le maître mot qui présidera aux spécifications des besoins de la profession comptable à combler.

En cette matière, c'est la norme *ebXML*¹ qui est le référentiel. Cette norme consiste en un nombre de messages dont le contenu « métier » est normalisé, transcrit en langage XML² et mis à disposition dans un répertoire en vue de multiples réutilisations.

La norme *ebXML* est la concrétisation d'une initiative commune entre OASIS³ et UN-CEFACT⁴, et est reprise comme caractéristique technique ISO/TS 15000.

Les messages comptables qui feront partie de la bibliothèque *ebXML* sont l'écriture, le plan de comptes, le grand-livre, la balance, le *reporting*, les journaux.

Les travaux de ce projet commun IEC – ISABEL connaissent des avancées importantes et l'IEC sera en mesure, dans les prochains mois, de donner à ses membres un guide pratique d'implantation et d'utilisation de la facture électronique.

L'IEC répondra également à l'appel des *fournisseurs de factures électroniques* afin de coopérer avec eux pour harmoniser l'implantation de la facture électronique dans le secteur commercial et industriel. Ils ont été invités à se faire connaître *via l'IEC-info* et une première rencontre est planifiée pour le début de l'année 2008.

Par ailleurs, l'IEC, en partenariat avec l'IPCF, poursuivra ses contacts réguliers avec le SPF Finances, dans le cadre du protocole Jamar, pour participer au développement harmonieux des outils informatiques à utiliser par les professionnels du chiffre. ●

¹ *ebXML* (abréviation de l'anglais *Electronic Business using eXtensible Markup Language*, signifiant « commerce électronique en utilisant XML ») est une suite de spécifications basées sur le langage XML utilisable pour le commerce électronique. L'objectif est de fournir une infrastructure globale, ouverte, fondée sur XML, permettant d'assurer les échanges électroniques professionnels (EEP ou B2B – *Business to Business* – en anglais) de manière interopérable ; <http://www.ebxml.org/>.

² *eXtended Markup Language*.

³ Acronyme d'*Organization for the Advancement of Structured Information Standards*. Il s'agit d'un consortium mondial qui travaille pour la normalisation et la standardisation de formats de fichiers ouverts. OASIS est l'une des quelques organisations autorisées par l'ISO à proposer ses standards suivant la procédure *fast track* (accélérée), qui évite qu'un comité technique de l'ISO ait à

dupliquer celui de l'OASIS ; <http://www.oasis-open.org/>.

⁴ Acronyme d'*United Nations Centre for Trade Facilitation and Electronic Business* ; groupe de travail de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, qui a pour objet premier la proposition de mise en œuvre de tout moyen destiné à faciliter le commerce international, notamment en proposant des documents électroniques normalisés au format *ebXML* ; www.unece.org/cefact/.